



Ce n'est pas aux agents titulaires de combler les lacunes de l'ENAP.

Aujourd'hui, la direction locale insiste pour que les agents parloirs occupent « *le côté détenu* » sur les jours de parloirs de manière systématique.

Pour ces derniers, Cela pourrait avoir une incidence sur le nombre de week-ends de repos. **POUR RAPPEL : Notre organisation syndicale avait obtenu qu'ils puissent bénéficier d'un week-end sur deux et qu'en contrepartie, ils occuperaient certains postes de la détention.**

AUJOURD'HUI, CE CONTRAT SEMBLE ROMPU...

Cette décision (*prise pour l'heure, sans consultation du comité technique...*) a pour but d'assurer un meilleur encadrement des jeunes personnels de notre structure. Mais est-ce bien à eux de le faire ?

Pour nous, la réponse est clairement NON ! Nos collègues spécialistes ne sont pas là pour diriger et encadrer le secteur. C'est le rôle de l'encadrement !

La brigade parloir doit conseiller, aider et faciliter le travail des collègues de coupure, mais elle n'est certainement pas là pour prendre leur place... QUID de la responsabilité en cas d'incident ?!

L'administration est-elle prête à rémunérer ses personnels bien au-delà des plafonds légaux concernant les heures supplémentaires ? *Une maîtrise des Heures Supplémentaires à géométrie variable (SIC)...*

Pour Force Ouvrière, il aurait été préférable de travailler sur l'harmonisation des pratiques professionnelles via de la formation continue, que de demander à « Pierre de faire le boulot de Jacques».

Force Ouvrière exige que toutes les initiatives de ce genre fassent l'objet d'une présentation et d'un vote en Comité Technique Spécial (CTS) conformément à la réglementation.

A Bon Entendeur !

*Le 21 novembre 2019,
Le bureau Local Force Ouvrière*